**6256 : résumé**

Le projet sous rubrique fait partie du programme de réalisation de la Cité des Sciences que le Gouvernement est en train de réaliser sur le site de la friche industrielle reconvertie de Belval pour les besoins de l’Université du Luxembourg. Il autorise le Gouvernement à procéder à la réalisation des aménagements urbains de la Cité des Sciences.

La Cité des Sciences est un ensemble urbain composé de 21 immeubles différents, réalisés par des maîtrises d’œuvres différentes et sélectionnées à la suite de concours d’architectures différents. Ces projets s’inscrivent parfaitement dans le concept global établi au départ et répondent aux prescriptions d’ordre urbanistique et architectural figées dans les plans d’aménagements particuliers respectifs. Il n’en est pas moins vrai que chacun de ces projets est autonome et particulier. Pour parfaire le concept global de la Cité des Sciences et réaliser un projet d’ensemble, il est indispensable de créer le lien nécessaire à leur intégration. Les aménagements urbains reprennent ce rôle fédérateur en créant un environnement commun à ces projets. Les aménagements en question couvrent le revêtement de sol, des bassins de fontaineries, des jardins d'hiver, l'éclairage et le mobilier urbain. Le projet comporte en outre la création d'un parking souterrain et d'un parking en plein air.

Les dépenses engagées pour les aménagements et le parking ne pourront pas dépasser le montant de 58.000.000 euros. Les aménagements urbains représenteront une dépense de 45.000.000 euros, et les deux parkings une dépense de 13.000.000 euros.